

91GS/Fin-05/Fr
Original : Anglais
Mars 2024

**Programme de travail prévu au Budget,
Prévisions de recettes et
Barème des contributions correspondant pour 2025**

[Document de travail financier]



Table des matières

I. Introduction	3
1. Hypothèses budgétaires	5
2. Programme de travail prévu au Budget de 2025	6
2.1. <i>Gestion de l'information</i>	8
2.2. <i>Élaboration et application des normes</i>	9
2.3. <i>Renforcement des capacités</i>	9
2.4. <i>Initiatives globales</i>	10
2.5. <i>Collaboration internationale</i>	11
2.6. <i>Gouvernance institutionnelle</i>	11
2.7. <i>Administration générale</i>	11
2.8. <i>Représentations régionales et sous-régionales (RR et RSR)</i>	12
3. Prévisions de recettes 2025	13
3.1. <i>Budget général – Prévisions de recettes et Barème des contributions</i>	13
3.1.1. <i>Section 1 : Contributions des Membres</i>	13
3.1.2. <i>Section 2 : Produits opérationnels</i>	14
3.1.3. <i>Section 3 : Produits financiers et produits exceptionnels</i>	14
3.2. <i>Prévisions de recettes du Fonds mondial</i>	15
Annexe 1 : Programme de travail prévu au Budget 2025 par chapitre budgétaire	16
Annexe 2 : Indicateurs de suivi du programme de travail prévu au Budget pour 2025 par chapitre budgétaire	17

I. Introduction

1. En 2025, l'OMSA œuvrera à l'aboutissement réussi du 7^e Plan stratégique, lequel a servi de cadre directeur pour les activités de l'Organisation au cours de son mandat. Les principaux objectifs stratégiques décrits dans ce plan continuent de constituer le fondement du programme de travail de l'OMSA pour 2025, à savoir :
 - Faire progresser le travail politique et technique en tirant profit de l'expertise scientifique appropriée pour aborder les problèmes de santé et de bien-être des animaux grâce à une approche prospective, basée sur des faits, multisectorielle et interdisciplinaire.
 - Renforcer les systèmes d'information primordiaux de l'OMSA et ses capacités d'analyse des données afin d'aider les Membres à prendre des décisions éclairées pour prévenir et mieux se préparer aux maladies animales, y compris celles qui se situent à l'interface homme-animal-écosystème.
 - Aider les Membres à former une main-d'œuvre qualifiée en santé animale et respectueuse des normes internationales, contribuant ainsi à la prévention, au contrôle et à la réponse aux menaces liées aux maladies animales qui ont un impact sur la santé (homme-animal-écosystème) ou la sécurité alimentaire à travers l'approche « Une seule santé ».
 - Poursuivre l'amélioration des structures de gouvernance institutionnelle, technique et financière de l'Organisation afin d'assurer une mise en œuvre optimale et durable de son mandat dans un cadre juridique clair.
 - Rehausser la visibilité de l'Organisation, élargir sa portée politique et renforcer son rôle en matière de gouvernance, favorisant les partenariats stratégiques. Ces efforts visent à garantir que la santé et le bien-être des animaux soient reconnus comme des éléments essentiels de la gouvernance et des transformations des systèmes mondiaux de santé et d'alimentation.
2. En ce qui concerne les niveaux systémiques et de gouvernance, essentiels pour la réalisation de l'objectif stratégique 5, le Programme de travail prévu au Budget pour 2025 a été conçu pour :
 - Continuer à remplir le mandat de l'Organisation en utilisant de manière optimale toutes les ressources disponibles et en fonction des besoins des Membres ;
 - Améliorer la transparence dans la gouvernance et les opérations de l'Organisation pour donner à l'Assemblée mondiale les moyens décisionnels concernant le Programme de travail prévu au Budget, notamment en tenant compte des recommandations du Vérificateur externe ;
 - Établir des mécanismes de création de rapports structurés pour mesurer et évaluer efficacement les progrès dans la mise en œuvre du mandat de l'Organisation et la réalisation des objectifs du 7^e Plan stratégique.
3. Le dialogue budgétaire 2024-2025 a permis d'établir des priorités qui ont conduit au rapport du Programme de travail prévu au Budget, Prévisions de recettes et Barème des contributions correspondant pour 2025, lequel prend en compte le travail accompli et les réalisations décrites dans le Rapport de la Directrice générale sur les activités de l'OMSA en 2023 (91GS/Adm-05) et les ajustements à apporter au Programme de travail prévu au Budget 2024 (voir 91GS/Fin-04). Le rapport examine également les principaux domaines d'intérêt ou les nouveaux axes de travail issus de la Session générale précédente.

4. Les efforts se sont concentrés également sur l'amélioration de la productivité et la priorisation stratégique des investissements afin de s'aligner sur les objectifs décrits dans le Plan stratégique. [L'annexe 1](#) de ce document présente le Programme de travail prévu au Budget pour 2025 par chapitre budgétaire et [l'annexe 2](#) illustre les livrables ou les résultats concrets par chapitre. Le but de cette approche innovante est de mettre en évidence des retours sur investissement tangibles à l'Assemblée mondiale. Ce format structuré servira de base au futur Rapport du Directeur Général sur les activités de l'OMSA en 2025, assurant ainsi une communication efficace sur les progrès et les réalisations de l'Organisation.
5. En réponse aux demandes des Membres pour des économies accrues et une plus grande efficacité, la Directrice Générale a donné la priorité à la gestion budgétaire, au contrôle et à la réforme financière depuis sa prise de fonction en 2016. S'appuyant sur la modernisation, tirant parti des meilleures pratiques et favorisant l'efficacité, l'OMSA a renforcé son engagement de longue date pour la recherche des meilleurs compromis qualité-prix afin d'optimiser l'utilisation des fonds. Les gains d'efficacité réalisés au cours des deux phases du plan stratégique ont consisté à réduire systématiquement les coûts des intrants tout en minimisant tout impact négatif significatif sur les produits. Parmi les exemples en cours des économies et gains d'efficacité on trouve :
- La modification des politiques, des procédures et des méthodes de travail pour améliorer le fonctionnement et les fonctions administratives et éliminer les surcoûts ;
 - L'augmentation des contributions volontaires grâce à la mobilisation active des ressources, déplaçant ainsi l'impact d'activités critiques de l'OMSA et des charges de personnel des sources de financement statutaires vers les sources de financement volontaires, et ce malgré le risque de tabler sur une ressource non permanente ;
 - La récupération accrue des coûts (frais de gestion) sur les contributions volontaires afin de réduire au minimum l'impact des subventions ciblées sur le Budget général.

Une meilleure transparence financière envers les Membres a permis d'étayer ces efforts.

6. Parallèlement aux initiatives de recherche d'efficacité en cours et en concertation avec le Conseil, l'OMSA s'est activement engagée dans un dialogue budgétaire avec ses Membres. Ces efforts ont culminé en mai 2022, lorsque l'Assemblée a approuvé le principe d'une augmentation de 30 % des contributions statutaires sur la période 2023-2025, avec une augmentation de 15 % adoptée pour 2023 et une augmentation prévue de 7,5 % pour 2024 et 2025. Ces ajustements ont pris en compte l'indice annuel des prix à la consommation (IPC « OCDE-Total ») de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), conformément à la Résolution n°15 du 24 mai 2018¹, pour garantir que le pourcentage d'augmentation des contributions statutaires s'aligne sur l'inflation. Cependant, en raison de la stagflation économique mondiale, l'indice IPC « OCDE-Total » pour 2022 a atteint 9,6 %, annulant les gains positifs de l'augmentation des contributions statutaires. Par conséquent, reconnaissant la nécessité de maintenir la stabilité financière, le Conseil a soutenu, et l'Assemblée a approuvé une augmentation de 15 % des contributions statutaires pour 2024, qui intégrait l'IPC « OCDE-Total » pour cette année (9,6 %).
7. Reconnaisant les efforts des Membres et conformément aux objectifs décrits dans le 7^e Plan stratégique, l'OMSA a entamé une réforme globale de son cadre de gestion financière en juin 2023. Cette initiative a abouti à la mise en place d'un cadre de politique financière consolidé qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Ce cadre comprend un document de référence unique qui regroupe l'ensemble des règles et réglementations financières, des décisions institutionnelles révisées et des procédures officielles normalisées. En outre, un outil de suivi du budget et des engagements a été mis en place pour rationaliser les principaux flux d'activités. Le nouveau cadre de gestion financière et l'outil de suivi ont été conçus pour

¹ Les contributions statutaires prendront en compte l'indice annuel des prix à la consommation (IPC « OCDE-Total ») de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de l'année précédente lors du calcul des contributions statutaires de l'année suivante..

améliorer notre efficacité financière, notre transparence et notre responsabilité. Il souligne notre engagement et notre responsabilité envers nos Membres afin de générer des économies de coûts et des gains d'efficacité.

8. À la lumière de la réforme financière globale, l'OMSA fera preuve de prudence budgétaire et privilégiera une prise de décision fondée sur des faits. L'OMSA suspendra, par conséquent, la demande d'augmentation de 7,5 % des contributions statutaires en cours pour 2025, en n'appliquant que l'IPC « OCDE-Total », qui s'élève actuellement à 6,9 %. Grâce à cette approche, l'OMSA et sa nouvelle direction pourront faire une analyse minutieuse de la situation financière, garantissant que tout ajustement des contributions statutaires à l'avenir sera fondé sur une analyse solide et aligné par rapport à l'engagement de l'Organisation en faveur de la transparence et de la responsabilité financières.
9. Toute demande future d'investissements accrus devra prendre en compte également le travail décrit dans le document *91GS/Adm-13* « Analyse et évaluation de la gouvernance institutionnelle, technique et financière de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale ». Bien que ces dimensions de la gouvernance soient interconnectées, avec une pertinence particulière pour la gouvernance financière, l'Assemblée devra évaluer la gestion financière et les pratiques budgétaires adoptées par d'autres organisations, tout en envisageant l'application de mécanismes de financement durables. Ces initiatives devront se conformer aux révisions des approches institutionnelles et techniques de l'OMSA ainsi qu'à son cadre juridique, garantissant ainsi la cohérence et l'efficacité des différentes facettes de l'activité.

1. Hypothèses budgétaires

10. Sur cette base, le document « Programme de travail prévu au Budget, Prévisions de recettes et Barème des contributions correspondant pour 2025 » a été élaboré autour des principes et hypothèses suivants :
 - La gestion financière du Budget général est fondée sur les principes d'un budget équilibré. Par conséquent, l'exécution correcte des activités mandatées de l'Organisation dans le programme de travail 2025 dépend entièrement du total des recettes reçues via les contributions statutaires.
 - L'OMSA demandera uniquement une augmentation des contributions statutaires conformément à la Résolution n° 15/2018. Pour 2025, les prévisions de recettes du Budget général s'élèvent à 6,9 %.
 - Le Programme de travail prévu au Budget pour 2025 repose sur la poursuite des économies, tout en conservant et en renforçant les capacités techniques et le rendement de l'Organisation. Par ce moyen, l'OMSA maintiendra ses effectifs actuellement en place pour continuer à accélérer l'obtention de résultats effectifs et probants contribuant au mandat et au Plan stratégique.
 - La mise en place des subventions signées par le biais du Fonds mondial a un impact financier limité sur le Budget général, sachant que tous les Membres bénéficient du renforcement des capacités, de l'assistance technique et du réseautage grâce aux contributions volontaires.
 - Seuls les contrats de subventions signés au 31 décembre 2023 au travers du Fonds mondial ont été pris en compte dans le présent document. Les contrats en cours de négociation, les opportunités reposant sur des propositions de projets et les échanges positifs avec des partenaires financiers potentiels ne sont pas pris en compte dans ce programme de travail ou cette estimation budgétaire. Il convient de noter également que les comptes du Fonds mondial sont tenus conformément au principe d'équilibre (selon lequel son résultat doit être égal à zéro [ni excédent ni déficit]).
 - L'Organisation est consciente des défis économiques auxquels sont confrontés ses Membres et fait usage de tous les outils disponibles pour exercer une gestion

financière et opérationnelle conforme aux principes de responsabilité, de transparence et d'efficacité.

11. À titre de rappel, l'Assemblée vote pour approuver le programme de travail 2025, le Budget général, les Prévisions de recettes et les Barème des contributions.
12. Tous les montants de ce document sont en €.

2. Programme de travail prévu au Budget de 2025

13. Le Programme de travail prévu au Budget pour 2025 est un programme de travail annuel financé par des contributions statutaires, une estimation des contributions volontaires fournies par l'intermédiaire du Fonds mondial ou par des pays accueillant une Représentation régionale ou sous-régionale de l'OMSA.
14. Le tableau 1 présente un résumé du besoin global en ressources pour 2025 (43 113 950 €) par chapitre budgétaire et source de financement : ouvertures de crédits nettes de 20 600 000 € financés par les contributions statutaires des Membres, une estimation des ressources extrabudgétaires du Fonds mondial (12 102 700 €) et une estimation du budget des Représentations régionales et sous-régionales (RR/RSR, 10 411 250 €).

Chapitres budgétaires - 2025	Budget Général	Fonds mondial	RR et RSR	Total
1. Gestion de l'information	3 170 500	677 600	210 800	4 058 900
2. Elaboration et application de normes	2 899 700	1 219 200	600	4 119 500
3. Renforcement des capacités	115 300	3 284 700	1 264 200	4 664 200
4. Initiatives globales	978 640	3 870 400	5 914 250	10 763 290
5. Collaboration internationale	10 700	387 100	81 400	479 200
6. Gouvernance institutionnelle	3 819 390	1 272 600	38 000	5 129 990
7. Administration générale	6 093 660	1 391 100	707 000	8 191 760
8. Représentations régionales et sous-régionales	2 012 110	-	2 165 500	4 177 610
9. Dotations aux amortissements et provisions	1 500 000	-	29 500	1 529 500
TOTAL	20 600 000	12 102 700	10 411 250	43 113 950

Tableau 1. Budget 2025

15. Le budget estimé du Fonds mondial a été formulé conformément à la programmation et au dialogue budgétaire de l'OMSA, intégrant les activités et les ressources humaines programmées pour 2025 sur la base des attentes associées aux subventions existantes jusqu'en 2025. Cette estimation prend en compte uniquement les subventions formellement signées par le biais du Fonds mondial au 31 décembre 2023. Les contrats en cours de négociation, les opportunités reposant sur des propositions de projets et les échanges positifs avec des partenaires financiers potentiels ne sont pas pris en compte dans cette estimation budgétaire. Par conséquent, cette sous-estimation initiale pourrait fausser et minimiser la dépendance de l'OMSA par rapport aux contributions volontaires pour mettre en œuvre les résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée.
16. Plus spécifiquement, le budget des RR/RSR comprend les sources de revenus suivantes : 13 % provenant des contributions du Budget général (y compris les contributions statutaires) ; 77 % provenant des contributions volontaires perçues par le Fonds mondial ; et 10 % attribués aux contributions volontaires du pays hôte. En optant pour ce format, l'OMSA doit rappeler aux Membres le rôle central que joue le Fonds mondial dans le soutien des opérations régionales de l'Organisation. Il est, en outre, important de noter qu'une partie importante du personnel des RR/RSR de l'OMSA dépend exclusivement des contributions volontaires du Fonds mondial. Pour mieux comprendre les sources de financement des RR/RSR de l'OMSA, les Membres peuvent consulter le rapport sur la gestion, les activités et le travail administratif de l'OMSA en 2023 (91GS/Adm-06 – Annexe 2).

17. Les ressources humaines représentent une part importante du budget, avec 44 % des dépenses totales, un pourcentage en légère diminution par rapport au budget 2024 qui s'élevait à 46 %. Cependant, il devrait fluctuer davantage avec la signature de nouvelles subventions et activités financées par le Fonds mondial. À l'instar des années précédentes, la majeure partie du budget du personnel (56 % en 2025 contre 66 % en 2024) est financée par le Budget général, tandis que la part restante (44 %) est couverte par le Fonds mondial. Disposer d'une main-d'œuvre qualifiée est essentielle pour que l'OMSA puisse mener à bien son Programme de travail. À l'instar des années précédentes, une modeste provision a été faite pour la formation du personnel, y compris l'accès à des cours de langue dans les langues officielles de l'OMSA (135 000 € disponibles pour 197 collaborateurs au siège de l'OMSA).
18. La figure 1 illustre l'allocation des ressources dans le Programme de travail prévu au Budget de l'OMSA pour 2025, attribuées principalement (61 % y compris les coûts de personnel) aux activités techniques essentielles à l'exécution du mandat et à la réalisation des objectifs décrits dans le 7^e Plan stratégique.

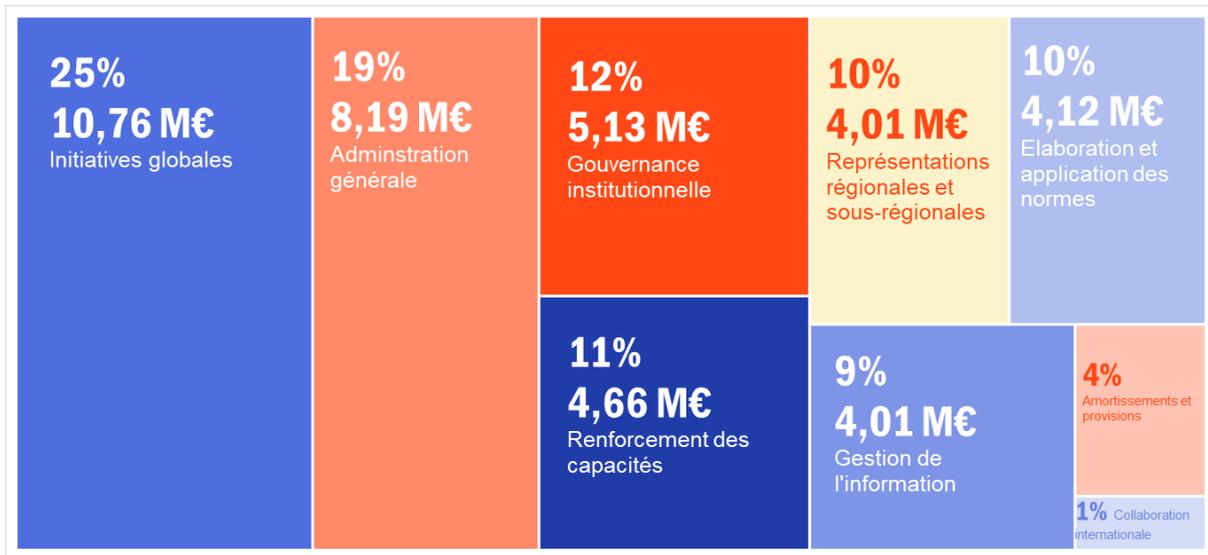


Figure 1. Programme de travail prévu au Budget de 2025 de l'OMSA

19. La figure 2 illustre la répartition des financements entre les différents chapitres budgétaires, soulignant ceux financés principalement par le Budget général. Il est à noter que les chapitres Gestion de l'information, Elaboration et application de normes, Gouvernance institutionnelle et Administration générale dépendent des contributions statutaires.

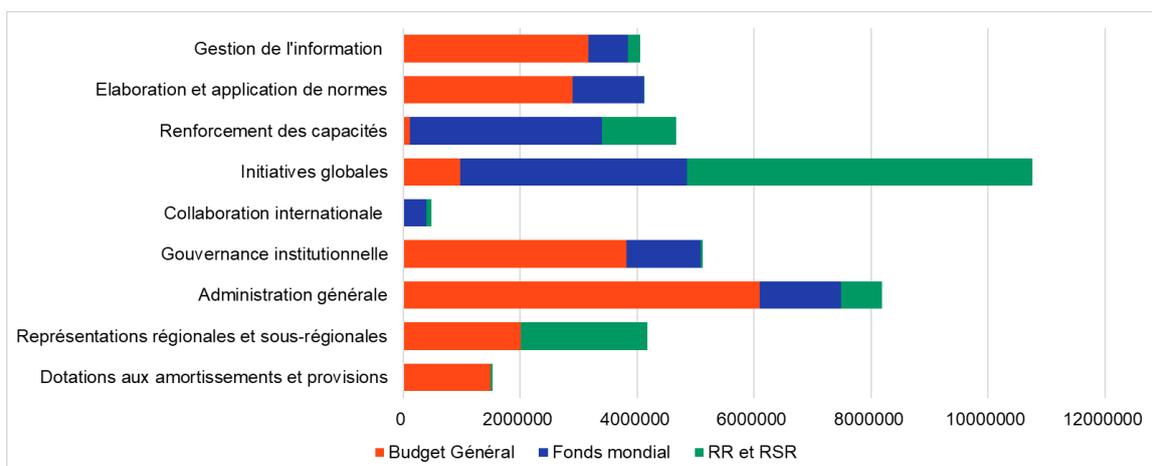


Figure 2. Chapitres budgétaires par source de revenus

20. En ce qui concerne le chapitre budgétaire « Gestion de l'information », l'OMSA rappelle aux Membres que toutes les subventions reçues du Fonds mondial pour moderniser le Système mondial d'information sanitaire (WAHIS) sont affectées au Budget général pour la gestion (dont 58 % provenant de subventions du Fonds mondial). Fondamental pour l'accomplissement du mandat fondateur de l'OMSA, WAHIS incarne la parfaite illustration de la dépendance croissante vis-à-vis du Fonds mondial pour l'exécution des activités essentielles du mandat et la prise en charge des coûts de personnel.
21. Pour le chapitre Élaboration et application de normes, l'OMSA donne la priorité au maintien de l'intégrité de ses normes en s'assurant qu'elles restent exemptes de tout conflit d'intérêts. Par conséquent, la quasi-totalité du financement des commissions spécialisées, des groupes de travail et des groupes *ad hoc* sont assurée par le Budget général. Ce chapitre budgétaire comprend également les activités de l'OMSA liées à l'examen des dossiers de reconnaissance officielle de statut sanitaire ou la validation des programmes officiels de contrôle des maladies et des dossiers d'auto-déclaration. La nature sensible de ces informations nécessite que l'OMSA continue de financer entièrement ces tâches à partir du Budget général. L'OMSA signale à ses Membres que les frais liés à ce service restent inchangés quelle que soit la maladie depuis son intégration dans la procédure.
22. Les sections ci-dessous fournissent aux Membres les principaux postes de dépenses et objectifs pour 2025 par chapitre budgétaire. Les Membres sont invités à examiner ces descriptifs en tenant compte des indicateurs budgétaires associés au programme de travail prévu pour 2025 présentés par chapitre budgétaire dans [l'annexe 2](#). Le but de cette nouvelle présentation est de mettre en valeur les avantages concrets de l'investissement des Membres en faveur de l'OMSA. Elle fournit une présentation quantitative et qualitative du travail et des livrables de l'Organisation.

2.1. *Gestion de l'information*

23. Cette section du budget souligne les responsabilités de l'OMSA en matière de gouvernance des données, de gestion et de diffusion de l'information relative à la santé des animaux, d'élaboration de publications et de gestion de la documentation, y compris la préservation des archives historiques. Le Budget général soutient au premier chef ces efforts, ce qui représente 78 % de ce chapitre. Il est important de noter que l'OMSA gère l'investissement correspondant à WAHIS exclusivement dans le cadre du Budget général, avec des revenus supplémentaires provenant de contributions volontaires qui transitent par le compte des subventions d'investissement (voir point 20). Les dépenses de maintenance associées à WAHIS pour 2025, estimées à 645 000 €, seront couvertes par le Budget général.
24. Les ressources humaines constituent la part la plus importante des dépenses (53 %), traduisant l'engagement de l'Organisation à maintenir des interactions solides avec ses Membres, le Service d'Information et d'analyse de la santé animale mondiale (WAHIAD) représentant 74 % de l'allocation des ressources humaines. Cet engagement se traduit de diverses manières, notamment par le traitement des notifications immédiates, la réalisation des rapports de suivi, la fourniture de mises à jour semestrielles et la publication des rapports annuels. Il comprend aussi la surveillance active des rumeurs sur la base d'indicateurs clés de performance décrits à [l'annexe 2](#). 30 % du chapitre budgétaire est consacré à l'amélioration de WAHIS par une maintenance évolutive et l'optimisation de l'infrastructure informatique sous-jacente.
25. En développant nos initiatives actuelles, l'OMSA cherche à renforcer son rôle en tant que garant des données de la santé animale en 2025. Cela comprend des projets visant à introduire un catalogue de données accessible aux Membres et aux parties prenantes. De telles d'initiatives corroborent nos engagements en terme de transparence, de partage de données et d'efforts de collaboration qui visent à aider les membres à prendre des décisions informées pour améliorer la santé et le bien-être des animaux dans le monde.

2.2. *Élaboration et application des normes*

26. Cette section budgétaire englobe le financement des activités principales de l'OMSA en matière d'établissement de normes, y compris l'organisation et la promotion des commissions spécialisées, des groupes de travail et des réunions de groupes *ad hoc*. Cette allocation constitue 15 % du budget total (hors frais de personnel), dont seulement 1 % est soutenu par le Fonds mondial. Cela souligne l'engagement de l'OMSA en termes de prudence et d'indépendance dans l'élaboration de normes internationales, comme réaffirmé au point 21. L'OMSA signale que le financement des membres du personnel des services Normes et Sciences dépend du détachement d'agents par les Membres ou de contributions volontaires perçues via le Fonds mondial². Si cette situation présente des challenges en matière de durabilité et de gestion des connaissances pour l'OMSA dans l'accomplissement de son mandat essentiel, elle traduit les efforts de l'Organisation pour sensibiliser les Membres aux défis relatifs aux ressources.
27. En 2025, les activités liées à l'examen des demandes de reconnaissance officielle de statut sanitaire ou la validation de programmes de contrôle des maladies se poursuivront, en s'appuyant sur la plateforme de gestion du Statut Officiel développée récemment. Cette plateforme rationalise l'archivage, le suivi, la recherche et le processus de soumission de tous les dossiers pertinents. Ces activités liées au statut représentent 25 % de ce chapitre budgétaire et sont financées exclusivement par le Budget général. Compte-tenu des ressources importantes requises pour l'examen des auto-déclarations, l'Organisation poursuivra ses efforts pour atténuer l'impact financier de ce service en 2025.
28. L'Observatoire de l'OMSA continuera de fournir des rapports essentiels à l'OMSA et à ses Membres, offrant des informations et des recommandations fondées sur des données factuelles pour que l'Organisation améliore les normes, les politiques, les programmes et soutienne les initiatives de renforcement des capacités conformément à son mandat. Cette activité est financée essentiellement par le Fonds Mondial (81 %). La plateforme numérique de l'Observatoire sera essentielle pour accroître et faciliter l'accès aux rapports de l'Observatoire. L'OMSA pourra ainsi présenter les données relatives aux indicateurs de manière plus efficace et fournira à ses Membres un accès privé à leurs propres données, leur permettant d'accéder à des recommandations clés ciblées et applicables à leur pays.

2.3. *Renforcement des capacités*

29. Le renforcement durable des capacités est un aspect fondamental du soutien proposé aux Membres de l'OMSA. Ce chapitre budgétaire comprend des éléments clés, notamment le Processus PVS (renforcement des capacités des effectifs inclus) et la Plateforme de formation en ligne. Ces deux éléments sont renforcés par l'utilisation avancée des technologies d'information et de communication dans le but d'atteindre les objectifs stratégiques 2 et 3. Ce chapitre budgétaire dépend entièrement des contributions volontaires et donc des efforts continus de mobilisation des ressources.
30. Une ventilation budgétaire révèle que 32 % seront alloués au soutien du déploiement des missions du Processus PVS, aux activités de développement du personnel et aux actions dans le cadre de l'initiative des Partenariats public-privé. De plus, 23 % sont destinés à l'élaboration d'e-Modules pour la Plateforme de formation en ligne. Seulement 20 % du budget sont alloués pour répondre aux besoins en ressources humaines.

² Service des Normes : 12 membres du personnel, dont cinq détachés et un membre du personnel financés par le Fonds mondial ; Service scientifique : 10 membres du personnel, dont un détaché et 5 membres du personnel financés par le Fonds mondial.

2.4. Initiatives globales

31. La plus grande partie du programme de travail prévu au Budget pour 2025 (25 %) est allouée aux initiatives globales, ce qui permet à l'Organisation de fournir des mécanismes de coordination, une assistance technique, de soutenir la mise en réseau et de renforcer les capacités pour prévenir et contrôler les maladies et les questions prioritaires. Plus particulièrement, cela comprend la mise en œuvre du Plan d'action conjoint « Une seule santé » et la poursuite des efforts sur la résistance aux antimicrobiens (RAM), la rage, l'influenza zoonotique et la santé de la faune sauvage. Les initiatives globales incluent également des efforts pour soutenir la prévention et le contrôle des maladies animales transfrontalières (PPA, PPR, fièvre aphteuse et peste bovine), ainsi que l'avancement de la stratégie pour la santé des animaux aquatiques, la stratégie en faveur du bien-être animal et les travaux relatifs à la préparation aux urgences/réduction des menaces biologiques. La figure 3 illustre la répartition des sujets dans ce flux de travail.

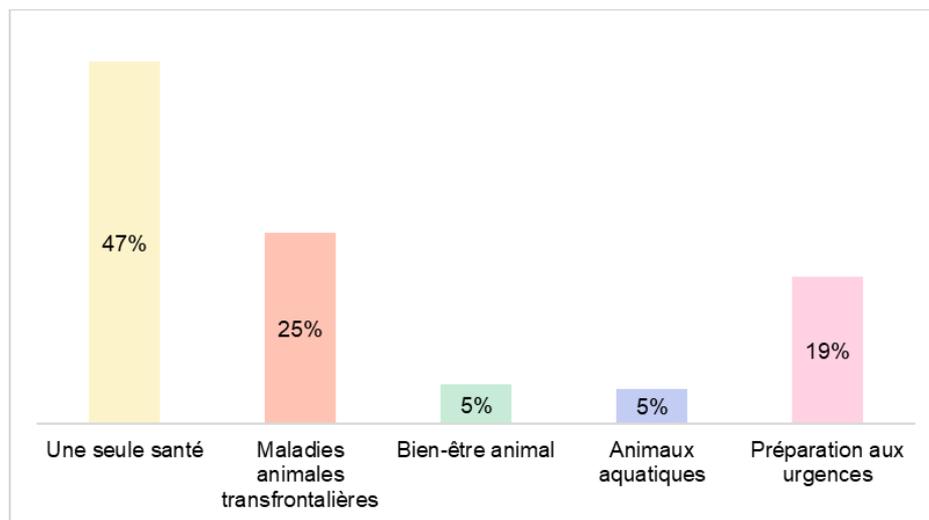


Figure 3. Répartition budgétisée des sujets dans les Initiatives globales

32. De la même manière que pour le renforcement des capacités, la majeure partie des activités de l'OMSA et des coûts en ressources humaines relatifs à la mise en œuvre des stratégies, initiatives et cadres globaux sont financés par le Fonds mondial (91 %). Seulement 45 % du chapitre budgétaire est consacré aux ressources humaines, dont 59 % pour les membres du personnel du Siège de l'OMSA contre 41 % pour le personnel des RR/RSR.
33. Comme cela a été constamment mis en évidence au cours des années précédentes, nous dépendons de plus en plus du Fonds mondial pour financer les frais de personnel et soutenir les activités essentielles à l'accomplissement de mandat et à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation. Cette dépendance est particulièrement évidente parmi les membres du personnel en charge de soutenir la mise en œuvre des initiatives globales. Il est à noter que 99 % du personnel travaillant sur les initiatives de résistance aux antimicrobiens (RAM) et 100 % du personnel participant au déploiement du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage, que ce soit au siège ou au niveau régional, dépendent entièrement du financement du Fonds mondial. Cette dépendance non seulement affecte la capacité à maintenir l'expertise technique au sein de l'OMSA, mais limite également les possibilités d'extension du travail de l'Organisation aux autres zones géographiques ou pays d'intérêt qui bénéficient du soutien des partenaires financiers du Fonds mondial.

2.5. *Collaboration internationale*

34. L'Organisation maintiendra son réseau de Centres de référence dans le but de développer l'expertise scientifique, le renforcement des capacités et la collaboration en matière de santé et de bien-être animal. Par ailleurs, l'OMSA continuera d'héberger le Secrétariat du Consortium international de recherche STAR-IDAZ pour favoriser la coordination de la recherche et améliorer les stratégies de santé animale. Un partenariat public-privé avec la Confédération internationale des sports équestres (IHSC) assurera la sécurité des transports internationaux de chevaux de compétition, tandis que l'engagement avec la Communauté du Pacifique et le REMESA renforcera la coopération régionale et les projets techniques. Le dialogue sera encouragé grâce à la participation à des réseaux (CAMENET, AQMENET, SEACFMD...) ; les réunions du Comité SPS de l'OMC garantiront l'élaboration de normes intégrées et la collaboration transfrontalière. Le financement de ces actions dépend encore largement des contributions volontaires (98 %).

2.6. *Gouvernance institutionnelle*

35. La gouvernance institutionnelle englobe l'orientation stratégique, les activités opérationnelles et les efforts de plaidoyer menés par la Direction générale et les organes directeurs de l'Organisation. 38 % de ce budget sera alloué à l'organisation d'événements importants tels que la 92^e Session générale de l'Assemblée mondiale, trois réunions du Conseil et trois conférences des Commissions régionales (Afrique, Asie-Pacifique, Moyen-Orient). Les facteurs inflationnistes qui pèsent sur les frais de déplacement, notamment la location des salles, sont pris en compte dans l'allocation budgétaire pour ces événements.
36. Suite au travail décrit dans le rapport 91GS/Adm-13 « Analyse et évaluation de la gouvernance institutionnelle, technique et financière de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale » pour réviser les textes fondamentaux et au dialogue avec les Membres, l'OMSA a alloué des fonds disponibles via le Fonds Mondial pour soutenir les révisions nécessaires. Il sera crucial de garantir rapidement un financement supplémentaire et pérenne issu du Budget général.

2.7. *Administration générale*

37. Le chapitre Administration générale souligne l'engagement permanent de l'OMSA pour améliorer la transparence, la responsabilité et l'efficacité au cours de la dernière année de mise en œuvre du 7^e Plan stratégique. Les investissements alloués sont orientés stratégiquement pour améliorer continuellement la supervision financière. Ceci inclut le renforcement du suivi budgétaire et contribue à développer les discussions sur la gestion et la performance au sein de l'OMSA. Des investissements spécifiques sont dédiés à l'accroissement de la digitalisation de ces processus et à l'extension de leur déploiement aux RR/RSR (les éléments pertinents sont présentés à [l'annexe 2](#)). De plus, conformément aux fortes recommandations de l'auditeur externe dans les rapports précédents (voir 91GS/Fin-03), des fonds ont été alloués pour financer le développement d'un système d'information des ressources humaines.
38. L'OMSA signale que ce chapitre englobe les coûts relatifs au budget opérationnel et aux ressources humaines de plusieurs équipes de soutien essentielles au fonctionnement de l'OMSA, notamment les unités Comptabilité, Budget, Coordination des événements, Ressources humaines, Services généraux, Affaires juridiques, Gestion de la performance et contrôle interne, Achats et Transformation numérique et des Technologies de l'information. Maintenir une équipe de support solide est essentiel pour compléter efficacement les équipes techniques et les activités de l'OMSA conformément aux meilleures pratiques internationales, 48 % du budget sont ainsi alloués à ce chapitre.
39. En matière de technologies de l'information et de transformation numérique, ce chapitre budgétaire comprend également le financement des frais de licence et de maintenance de tous les outils et plateformes informatiques afin de garantir leur fonctionnement efficace (10 %). L'OMSA exerce un contrôle budgétaire strict et négocie activement avec les fournisseurs afin de réduire les coûts de fonctionnement, notamment en explorant et en tirant parti des offres

spécifiques liées aux engagements de responsabilité sociale de certaines entreprises permettant des prestations en nature.

40. Le pourcentage du budget dédié à la communication institutionnelle s'élève à 17 %. Les efforts de l'OMSA dans ce domaine se concentreront de façon permanente sur le perfectionnement du référencement afin que l'information puisse être accessible rapidement et de manière fiable sous l'acronyme OMSA dans les moteurs de recherche. La priorité sera donnée à améliorer l'architecture de l'information et la cohérence éditoriale du site www.WOAH.org. De plus, l'OMSA vise à maintenir et à intensifier sa présence sur les réseaux sociaux, en adaptant ses activités de communication aux divers besoins de toutes les régions. En 2025, l'OMSA s'attachera à accroître sa visibilité dans des publications techniques grand public et spécialisées, en se positionnant comme une autorité de premier plan en matière de santé et de bien-être animal. Grâce à ces initiatives, nous cherchons à consolider la position de l'OMSA comme interlocuteur de référence des médias dans les domaines d'activité de la santé et bien-être animal.

2.8. Représentations régionales et sous-régionales (RR et RSR)

41. Les Représentations régionales et sous-régionales assurent le lien principal entre l'OMSA et les Membres, offrant un soutien technique et organisant des activités adaptées aux besoins de chaque région. Avec 13 représentations existantes, notre engagement en faveur de l'inclusivité et de la transparence reste une constante. Ces bureaux assurent la promotion des valeurs et du mandat de l'OMSA, en impliquant les Membres dans des commissions régionales, des groupes de référence et des partenariats avec les parties prenantes régionales. Ils jouent un rôle clé dans l'identification des priorités régionales, l'organisation d'événements de renforcement des capacités et le soutien à la mise en œuvre nationale et régionale des stratégies mondiales.
42. Ce chapitre budgétaire comprend également les frais du Service des actions régionales chargé de faciliter la coordination et la mise en œuvre des actions régionales. L'allocation budgétaire financera l'organisation des conférences et réunions des commissions régionales en 2025 (5 %).
43. Le mécanisme de financement des Représentations régionales est basé sur une partie des contributions statutaires des Membres, avec 1 317 860 € prévus au Budget pour 2025 sur la base des Prévisions de recettes au Budget général proposées.
44. L'OMSA tient à remercier ses pays hôtes qui fournissent à l'Organisation des contributions volontaires ; ces contributions peuvent être financières ou en nature, prenant la forme d'une mise à disposition de locaux.

3. Prévisions de recettes 2025

3.1. Budget général – Prévisions de recettes et Barème des contributions

45. La principale source durable de ressources financières de l'Organisation sont les contributions statutaires annuelles versées par ses Membres, comme détaillé dans la section 1 du tableau 2 ci-dessous. Les autres sources de revenus comprennent principalement les paiements pour l'évaluation des dossiers de reconnaissance officielle du statut de maladie, ainsi que les frais généraux du Fonds mondial.

Chapitres	Libellés	Montant
Chapitre 1	Contributions des Membres (Article 11 - Statuts organiques et 14 Règlement organique)	15 863 300
	Contributions extraordinaires	569 250
	Sous-total Chapitre 1	16 432 550
Chapitre 2	Frais d'inscription (Session générale et conférences)	-
	Ventes de publications	-
	Dossiers d'évaluation de statuts sanitaires	100 000
	Frais de gestion du Fonds mondial	1 500 000
	Contributions internes	835 000
	Autres produits opérationnels	1 048 700
	Sous-total Chapitre 2	3 483 700
Chapitre 3	Produits financiers	151 250
	Produits exceptionnels	-
	Reprises sur subventions d'investissement	32 500
	Reprises sur provisions	500 000
	Sous-total Chapitre 3	683 750
Total		20 600 000

Tableau 2. Prévisions de recettes 2025 - Budget général

3.1.1. Section 1 : Contributions des Membres

46. Le tableau 3 présente les contributions statutaires pour 2025. Comme mentionné précédemment dans l'introduction et les hypothèses budgétaires, l'OMSA suspendra la demande d'augmentation de 7,5 % des contributions statutaires en cours pour 2025, en n'appliquant que l'IPC « OCDE-Total » (6,9 %).

Catégorie	2024 €	2025 €
1	295 025	315 375
2	236 020	252 300
3	177 015	189 225
4	118 010	126 150
5	59 005	63 075
6	35 403	37 845

Tableau 3. Barème des contributions statutaires de 2025

47. Ce barème de contributions 2025 s'appliquera aux 183 Membres et représentera un total de 1 257,50 unités contributives. Le tableau ci-dessous indique le total estimé des unités contributives dues pour 2025, compte tenu de la mesure spécifique mise en place pour les PMA. Chaque unité contributive est fixée à 12 568 €.

Catégorie	# Membres	# d'unités contributives par Membre	Total # d'unités contributives par catégorie	Total # d'unités contributives appelées
Catégorie 1	16	25	400	400
Catégorie 2	7	20	140	140
Catégorie 3	12	15	180	180
Catégorie 4	15	10	150	150
Catégorie 5	28	5	140	132,5
Catégorie 6	105	3	315	255
Total	183	-	1 325	1 257,50

Tableau 4. Unités de contributions statutaires de 2025

48. Faisant suite à l'adoption par l'Assemblée mondiale de la Résolution n°6 du 26 mai 2006, les contributions statutaires de chaque Membre sont affectées pour une quote-part aux Représentations régionales, correspondant à la Commission régionale dont le pays est membre (si un pays est membre de plusieurs Commissions, la part contributive est affectée à la Représentation régionale liée à la Commission régionale dont le pays relève à titre principal). Cependant, 100 % des contributions statutaires (part allouée au Budget général et part allouée aux Représentations) sont comptabilisées dans le Budget général.
49. Pour 2025, le montant théorique des contributions est de 15 863 300 € (1 257,50 unités contributives multipliées par 12 568 €). Ce chiffre constitue la base du Budget général.
50. Outre les contributions statutaires, le Budget général est complété par des contributions extraordinaires. En 2025, seuls deux Membres devraient apporter une contribution extraordinaire estimée à 569 250 €. Ce précieux revenu flexible pour le Budget général correspond à la différence entre le montant qui sera payé et le montant dû selon la catégorie de contribution statutaire du Membre.

3.1.2. Section 2 : Produits opérationnels

51. Le total des produits opérationnels est estimé à 3 483 700 € pour 2025. Il comprend principalement les revenus liés à l'évaluation des dossiers de demande de reconnaissance du statut officiel de maladie (100 000 €), des frais généraux résultant de subventions signées par le Fonds mondial (1 500 000 €), la contribution interne (835 000 €) ainsi que la reprise des subventions d'investissement pour WAHIS (1 048 700 €).

3.1.3. Section 3 : Produits financiers et produits exceptionnels

52. La Section 3 comprend une estimation des recettes financières provenant des intérêts courus sur les comptes bancaires et les placements à court terme. L'approche suivie par l'OMSA est prudente, car la situation de trésorerie de l'Organisation change constamment et dépend des fluctuations des marchés financiers. Un chiffre de 150 000 € est proposé pour 2025.
53. Les contributions financières des Membres pour l'achat du bâtiment situé au 14 rue de Prony sont comptabilisées dans un compte de subventions d'investissement. Elles font l'objet d'une reprise annuelle sur la période de dépréciation du bâtiment, estimée à 32 500 € pour 2025.

54. La reprise de provisions est estimée à 500 000 € en 2025. Elle tient compte du paiement des contributions statutaires précédemment couvertes par une provision et des contributions faisant l'objet de l'annulation décennale en application de la règle de prescription de 10 ans.

3.2. *Prévisions de recettes du Fonds mondial*

55. Le Fonds mondial est un compte spécial pluriannuel qui reçoit les contributions volontaires des Membres et d'autres partenaires financiers. Ces contributions sont des subventions spécifiques à durée déterminée qui financent directement les initiatives de l'Organisation. L'OMSA s'engage activement dans la mobilisation de ressources dans le but d'obtenir davantage de contributions volontaires par l'intermédiaire du Fonds mondial et ainsi assurer sa capacité opérationnelle et mettre en œuvre son programme de travail. Les contributions sont acceptées lorsqu'elles sont conformes aux priorités stratégiques de l'Organisation, avec des initiatives en cours pour encourager les partenaires financiers à augmenter leurs contributions non fléchées ou peu fléchées. Le but de cette stratégie est d'optimiser l'impact des fonds tout en conservant une flexibilité financière.
56. Conformément à la comptabilité d'engagement, les sommes dues au Fonds mondial pour les subventions pluriannuelles signées et actives au 31 décembre 2023 s'élèvent à 48,6 M. Les contrats de subventions en cours de signature et ceux en cours de négociation, ainsi que les contacts positifs établis avec des partenaires financiers, ne sont pas inclus dans cette estimation.
57. Les projections de financement prévues pour les nouvelles subventions renvoient à celles de 2023 et 2024, reflétant les investissements soutenus des partenaires financiers dans le cycle actuel du Plan stratégique. L'OMSA remercie ses partenaires financiers pour leur soutien financier continu et reste convaincue que les investissements réels pour le Fonds mondial en 2025 continueront d'évoluer à la hausse tout au long de l'année.

Annexe 1 : Programme de travail prévu au Budget 2025 par chapitre budgétaire

Chapitres budgétaires - 2025	Budget Général	Fonds mondial	RR et RSR	Total
1. Gestion de l'information	3 170 500	677 600	210 800	4 058 900
1.1 Information sanitaire	2 331 300	402 000	160 800	2 894 100
1.2 Publications	482 400	-	-	482 400
1.3 Documentation	284 200	-	-	284 200
1.4 Gouvernance des données	72 600	158 400	-	231 000
1.5 Poids des maladies animales dans le monde (GBADs)	-	117 200	50 000	167 200
2. Elaboration et application de normes	2 899 700	1 219 200	600	4 119 500
2.1 Normes et Science	1 121 300	269 000	600	1 390 900
2.2 commissions spécialisées, Groupes	570 900	64 200	-	635 100
2.3 Statuts	1 005 100	31 700	-	1 036 800
2.4 Observatoire	202 400	854 300	-	1 056 700
3. Renforcement des capacités	115 300	3 284 700	1 264 200	4 664 200
3.1 Processus PVS (développement des capacités des effectifs inclus)	103 300	1 774 700	1 249 200	3 127 200
3.2 Partenariats public-privé	-	167 500	15 000	182 500
3.3 Plateforme de formation des Services vétérinaires	12 000	1 342 500	-	1 354 500
4. Initiatives globales	978 640	3 870 400	5 914 250	10 763 290
4.1 Une seule santé	506 000	2 047 300	2 469 350	5 022 650
4.2 Maladies animales transfrontières (GF-TADS)	174 200	288 200	2 198 200	2 660 600
4.3 Bien-être animal	147 100	-	404 100	551 200
4.4 Animaux aquatiques	93 190	315 900	80 000	489 090
4.5 Urgence et résilience	58 150	1 219 000	762 600	2 039 750
5. Collaboration internationale	10 700	387 100	81 400	479 200
5.1 Réseaux scientifiques	10 700	129 300	8 000	148 000
5.2 Autres réseaux	-	-	63 400	63 400
5.3 Partenariats techniques	-	257 800	10 000	267 800
6. Gouvernance institutionnelle	3 819 390	1 272 600	38 000	5 129 990
6.1 Assemblée mondiale des Délégués	1 160 000	-	27 800	1 187 800
6.2 Conseil	72 000	-	-	72 000
6.3 Commissions régionales	210 000	-	10 200	220 200
6.4 Direction de l'OIE	2 377 390	1 272 600	-	3 649 990
7. Administration générale	6 093 660	1 391 100	707 000	8 191 760
7.1 Frais de gestion financière et administrative	834 500	50 500	430 500	1 315 500
7.2 Frais généraux bâtiments	38 400	-	127 600	166 000
7.3 Frais généraux informatiques	820 000	-	24 700	844 700
7.4 Frais de communication	434 000	969 300	14 200	1 417 500
7.5 Frais de personnel et gestion des ressources humaines	3 966 760	371 300	110 000	4 448 060
8. Représentations régionales et sous-régionales	2 012 110	-	2 165 500	4 177 610
8.1 Part des Contributions statutaires	1 317 860	-	-	1 317 860
8.2 Contribution vers les RR/RSR	293 950	-	-	293 950
8.3 Actions régionales	400 300	-	2 165 500	2 565 800
9. Dotations aux amortissements et provisions	1 500 000	-	29 500	1 529 500
TOTAL	20 600 000	12 102 700	10 411 250	43 113 950

Tableau 5. Programme de travail prévu au Budget 2025 par chapitre budgétaire

Annexe 2 : Indicateurs de suivi du programme de travail prévu au Budget pour 2025 par chapitre budgétaire

Tableau 6. Gestion de l'information

N°	Indicateur de suivi	Objectif annuel	Source de données	Description de l'indicateur
1	Nombre de notifications immédiates, de rapports de suivi et semestriels publiés	<ul style="list-style-type: none"> – Notifications immédiates : 400 – Suivi : 2 000 – Semestriel : 800 	<ul style="list-style-type: none"> – Tableaux de bord internes basés sur WAHIS 	<p>Indicateur d'efficacité</p> <p>Les efforts visant à optimiser le Système mondial d'information sanitaire (WAHIS), associés au soutien et à l'engagement actifs des Points focaux nationaux responsables de la notification des maladies, devraient permettre de rationaliser le processus de déclaration pour les Membres. L'indicateur sert à suivre l'efficacité de ces efforts d'optimisation et le niveau d'interaction avec les Membres afin de faciliter la notification exhaustive et en temps utile des maladies.</p>
2	Pourcentage de demandes de services présents au catalogue et relatifs à l'utilisation de WAHIS réalisés en respectant les indicateurs clés de performance (ICP) internes validés.	<ul style="list-style-type: none"> – 80 % correspondant à 84 demandes liées au service. 	<ul style="list-style-type: none"> – Service d'assistance WAHIS – Rapports mensuels sur les indicateurs clés de performance 	<p>Indicateur de satisfaction utilisateur</p> <p>L'OMSA propose à ses Membres un catalogue de services complet et a développé des indicateurs clés de performance (ICP) relatifs à ces services pour garantir une expérience utilisateur positive de WAHIS. La réalisation des services présents au catalogue en respectant les indicateurs clés de performance (ICP) internes validés, indique la capacité de l'organisation à fournir des services rapidement et efficacement conformément aux normes de performance prédéfinies. Il reflète la réactivité et la performance de WAHIS pour répondre aux besoins et attentes des utilisateurs. Globalement, cet indicateur livre de précieux enseignements sur l'efficacité opérationnelle et les capacités de prestation de services de l'OMSA et de la plateforme WAHIS, contribuant ainsi à son perfectionnement continu et à l'amélioration de la satisfaction et de l'expérience utilisateur.</p>
3	Nombre et pourcentage de demandes d'assistance achevées dans le cadre des indicateurs clés de performance (ICP) internes validés.	<ul style="list-style-type: none"> – 80 % égal à 1 073 demandes d'assistance 	<ul style="list-style-type: none"> – Service d'assistance WAHIS – Rapports mensuels sur les indicateurs clés de performance 	<p>Indicateur d'efficacité</p> <p>L'indicateur mesure le nombre absolu de demandes d'assistance résolues avec succès dans le cadre des indicateurs clés de performance prédéfinis, fournissant une mesure qualitative de la capacité de l'OMSA à résoudre les questions d'assistance en temps utile. Le pourcentage de demandes d'assistance achevées dans le cadre des indicateurs clés de performance (ICP) internes validés calcule la proportion de demandes d'assistance résolues dans le cadre des indicateurs clés de performance validés par rapport au nombre total de demandes d'assistance reçues. Ce pourcentage offre un aperçu de l'efficacité du système d'assistance et de la capacité de l'OMSA à respecter ses engagements en matière de qualité de service vis-à-vis des parties prenantes. Ces indicateurs prennent également en compte l'avis des utilisateurs de WAHIS sur les évolutions apportées à la plateforme.</p>
4	Nombre d'articles scientifiques publiés/développés par l'OMSA	<ul style="list-style-type: none"> – 40 articles scientifiques 	<ul style="list-style-type: none"> – Portail documentaire de l'OMSA – Moteur de recherches Google 	<p>Indicateur de productivité</p> <p>L'indicateur mesure le nombre d'articles scientifiques rédigés, co-écrits ou développés par le personnel, les experts ou les collaborateurs de l'OMSA, publiés au cours d'une année. Cet indicateur donne un aperçu du travail, des découvertes ou des contributions de l'Organisation à la connaissance dans le domaine de la santé animale et se rapporte au rôle de l'OMSA qui est de contribuer à faire progresser les connaissances, à diffuser les découvertes et à partager l'expertise pour soutenir ses Membres.</p>
5	Nombre de systèmes de suivi analysant et surveillant le lectorat ainsi que l'identification des principaux sujets de recherche dans la communauté de recherche en santé animale.	<ul style="list-style-type: none"> – 1 système de suivi complet 	<ul style="list-style-type: none"> – Rapport d'activité annuel de l'OMSA – Articles développés en fonction des intérêts 	<p>Indicateur d'efficacité</p> <p>L'indicateur évalue la capacité de l'OMSA à rechercher et à mettre en œuvre des systèmes métriques efficaces pour surveiller les données de lectorat et identifier les sujets de recherche clés au sein de la communauté de la santé animale. Globalement, cet indicateur reflète l'engagement de l'Organisation à tirer parti des approches fondées sur les données pour surveiller les activités, identifier les lacunes dans les connaissances et soutenir l'approfondissement des connaissances scientifiques dans le domaine de la santé animale.</p>
6	Nombre d'ensembles de données référencés dans le catalogue de données de l'OMSA disponibles pour les Membres et partenaires.	<ul style="list-style-type: none"> – 10 ensembles de données 	<ul style="list-style-type: none"> – Catalogue de données de l'OMSA 	<p>Indicateur de disponibilité et d'accessibilité</p> <p>L'OMSA développe un catalogue de données dans le cadre de ses activités de gouvernance et de gestion des données. Les ensembles de données de l'OMSA seront progressivement référencés dans ce catalogue de données. Les objectifs évolueront nécessairement au fil des ans. L'indicateur mesure la quantité d'ensembles de données répertoriés et disponibles dans le catalogue de données de l'OMSA. Cet indicateur évalue l'étendue des efforts d'accessibilité et de diffusion des données déployés par l'OMSA pour fournir des informations à ses Membres et partenaires. En suivant le nombre d'ensembles de données référencés dans le catalogue, l'OMSA peut évaluer l'exhaustivité de ses efforts de collecte de données et l'étendue des informations disponibles pour ses parties prenantes. Cet indicateur reflète l'engagement de l'OMSA en faveur de la transparence, du partage de données et de la collaboration aux efforts mondiaux pour améliorer la santé et le bien-être des animaux.</p>
7	Nombre de rapports de situation sur les maladies animales publiés au cours de l'année.	<ul style="list-style-type: none"> – 44 rapports de situation sur les maladies animales 	<ul style="list-style-type: none"> – Site web de l'OMSA 	<p>Indicateur de productivité</p> <p>Cet indicateur quantifie la fréquence des rapports publiés tout au long de l'année, fournissant des mises à jour et des analyses sur la situation des maladies animales. L'OMSA a pour objectif de publier des rapports de situation de la santé animale toutes les trois semaines pour la peste porcine africaine ou l'influenza aviaire hautement pathogène, au moins tous les deux mois pour les maladies de la faune sauvage et tous les trimestres pour les maladies des animaux aquatiques. Ces rapports sont des outils essentiels pour surveiller et gérer les foyers de maladies, informer les Membres et les parties prenantes et orienter la prise de décisions. En suivant le nombre de rapports publiés, les Membres peuvent évaluer la réactivité de l'OMSA face aux menaces de maladies émergentes, l'exhaustivité de ses informations de surveillance et sa transparence dans le partage d'informations. De plus, l'indicateur reflète la capacité de l'OMSA à collecter des données, analyser les tendances et communiquer les résultats, donnant ainsi un aperçu de ses efforts pour surveiller et répondre aux foyers de maladies animales.</p>

8	Pourcentage d'enquêtes menées par l'OMSA auprès des Délégués et/ou des Points focaux pour lesquelles les Membres reçoivent un retour.	- 75 %	- Portail des Délégués	Indicateur d'efficacité Cet indicateur mesure la part des enquêtes pour lesquelles l'OMSA fournit un retour aux Membres. L'OMSA mène des enquêtes pour recueillir les contributions des Délégués/Points focaux représentant les Membres. Les retours incluent généralement les résultats de l'enquête, l'analyse et les actions planifiées. Cela reflète la transparence de l'OMSA et son engagement auprès des parties prenantes afin d'aider ses Membres dans leur prise de décision. L'indicateur évalue l'efficacité de l'OMSA dans la communication des résultats d'enquêtes et l'implication des Membres dans des activités pertinentes.
---	---	--------	------------------------	--

Tableau 7. Élaboration et application de normes

N°	Indicateur de produits	Objectif annuel	Source de données	Description de l'indicateur
1	Nombre de projets de normes nouvelles ou révisées pour les normes internationales de l'OMSA, diffusées pour consultation aux Membres	- 50 normes	- Nouvelles normes dans les Codes ou Manuels	Indicateur de productivité L'indicateur évalue la quantité de projets de normes nouvellement élaborés ou mis à jour dans le cadre des normes internationales de l'OMSA et distribués aux Membres pour consultation. La diffusion des projets de normes auprès des Membres pour consultation permet de prendre en compte leurs contributions, commentaires et suggestions avant la finalisation des normes. Ce processus de consultation garantit que les normes sont complètes et pertinentes eu égard à la diversité des besoins et perspectives des Membres de l'OMSA. L'indicateur sert à mesurer l'engagement de l'OMSA à collaborer avec les parties prenantes, la transparence et l'inclusion dans l'élaboration et la révision des normes internationales pour la santé et le bien-être des animaux. Il mesure aussi les efforts de l'Organisation pour maintenir un haut niveau de qualité et de pertinence en matière de cadres réglementaires.
2	Nombre de personnes formées à la mise en œuvre des normes de l'OMSA et aux réglementations du commerce international par genre et région	- 90 représentants des Services vétérinaires nationaux	- Formulaire d'inscription aux formations	Indicateur de formation Les formations en matière d'élaboration de normes et de leur mise en œuvre amélioreront les capacités des Membres à appliquer de façon plus effective et plus efficace les normes de l'OMSA, ce qui garantira la sécurité sanitaire du commerce international d'animaux et des produits d'origine animale. La formation sur les normes internationales de l'OMSA et les réglementations du commerce international offre aux individus les connaissances et les compétences nécessaires pour assurer le respect des normes internationales, améliorer la qualité et la sécurité des produits d'origine animale et faciliter le commerce. En suivant le nombre de personnes formées par genre et par région, l'OMSA peut évaluer l'efficacité de ses efforts de renforcement des capacités et déterminer les domaines dans lesquels il est nécessaire de progresser ou d'investir davantage.
3	Nombre de dossiers recommandés pour reconnaissance officielle/validation du programme officiel de contrôle par l'OMSA.	- 30 dossiers	- Rapport de la réunion de la Commission scientifique de l'OMSA de février	Indicateur d'efficacité Cet indicateur quantifie le nombre de dossiers recommandés par l'OMSA pour la reconnaissance officielle ou la validation des programmes de contrôle par l'Assemblée mondiale. L'indicateur reflète le processus d'évaluation et de validation de l'OMSA, et indique l'approbation des programmes qui répondent aux normes, aux critères et à la conformité de l'Organisation. L'examen du nombre de dossiers recommandés pour reconnaissance ou approbation, permet à l'OMSA de surveiller la mise en œuvre des mesures de contrôle de qualité entreprises par les Membres en matière de contrôle et de gestion des maladies animales et leur contribution aux efforts mondiaux de prévention et de contrôle des maladies. Plus largement, il souligne le rôle de l'OMSA dans la promotion et l'approbation de programmes de contrôle efficaces, en favorisant la collaboration entre les membres et en garantissant la mise en œuvre de mesures de santé animale solides dans le monde entier.
4	Nombre de reconfirmations annuelles soumises et révisées pour le maintien de la reconnaissance officielle/la validation du programme officiel de contrôle par l'OMSA	- 380 reconfirmations	- Rapport de la Commission scientifique - Rapport de la Session générale	Indicateur de productivité Cet indicateur mesure le nombre de reconfirmations annuelles soumises et révisées pour le maintien de la reconnaissance officielle ou pour la validation de programmes de contrôle et le travail entrepris par l'OMSA pour examiner ces reconfirmations annuelles. L'indicateur reflète également le niveau de participation et l'engagement des Membres dans le maintien et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de leurs programmes de contrôle des maladies. Le suivi du nombre de reconfirmations annuelles soumises et révisées permet à l'OMSA de surveiller en continu la conformité des programmes reconnus ou validés, résoudre les problèmes ou carences qui pourraient se manifester et promouvoir l'amélioration continue des efforts.
5	Nombre d'auto-déclarations publiées sur le site de l'OMSA.	- 30 auto-déclarations	- Site web de l'OMSA	Indicateur de productivité Cet indicateur quantifie le nombre d'auto-déclarations publiées sur le site web de l'OMSA suite à l'examen et à l'évaluation technique de l'OMSA relatives au respect des standards de l'OMSA. La publication d'auto-déclarations sur le site web de l'OMSA sert à améliorer la transparence, la responsabilité et l'engagement des parties prenantes en fournissant des informations accessibles au public. L'indicateur reflète les efforts de l'OMSA pour promouvoir le respect des normes internationales, favoriser la confiance et la collaboration entre les Membres.
6	Nombre d'études thématiques/rapports de suivi de l'Observatoire publiés	- 2 rapports	- Site web de l'OMSA	Indicateur de productivité Cet indicateur quantifie le nombre d'études thématiques ou de rapports de suivi publiés par l'Observatoire de l'OMSA. Les études thématiques font référence à des analyses ou enquêtes approfondies menées par l'Observatoire sur des sujets spécifiques relatifs au mandat, aux objectifs ou aux domaines d'intérêt de l'Organisation. Les rapports de suivi englobent des évaluations périodiques ou des mises à jour sur les indicateurs clés, les tendances ou les développements pertinents en ce qui concerne les domaines cibles de l'Organisation. L'indicateur reflète globalement les efforts de l'Observatoire pour apporter des connaissances, fournir des données factuelles et contribuer à l'élaboration de recommandations pour l'OMSA et ses Membres afin d'améliorer le respect des normes internationales de l'OMSA.
7	Nombre de recommandations de l'Observatoire mises en œuvre par l'OMSA	- 80 %	- Tableau de suivi des recommandations de l'Observatoire	Indicateur d'efficacité L'Observatoire de l'OMSA formule périodiquement des recommandations basées sur ses analyses et ses activités de suivi. Ces recommandations visent à améliorer les normes, les politiques, les programmes ou les initiatives de renforcement des capacités de l'Organisation en conformité avec son mandat.

(terminées et en cours de finalisation)			Cet indicateur mesure la proportion de recommandations formulées par l'Observatoire de l'OMSA et adressées à l'OMSA qui ont été mises en œuvre et sont soit achevées, soit en voie d'achèvement par l'Organisation. Le pourcentage de recommandations mises en œuvre donne un aperçu de l'efficacité et de la réactivité de l'Organisation dans la prise en compte des constatations et des suggestions de l'Observatoire. Il reflète l'engagement de l'Organisation à tirer parti des données factuelles pour continuer à améliorer et à renforcer son impact dans le domaine de la santé animale. Cet indicateur constitue de fait une mesure clé quant à la capacité de l'organisation à traduire la recherche et l'analyse en actions tangibles qui contribuent à l'accomplissement de sa mission et de ses objectifs.
---	--	--	---

Tableau 8. Renforcement des capacités

N°	Indicateur de produits	Objectif annuel	Source de données	Description de l'indicateur
1	Nombre de Membres ayant bénéficié d'une activité PVS (nationale, sous-régionale, régionale)	- 50 Membres de l'OMSA	- Système d'information sur le processus PVS	Indicateur de productivité Cet indicateur permet de savoir dans quelle mesure les Membres de l'OMSA bénéficient des activités menées dans le cadre du Processus PVS à différents niveaux : national (orientation, évaluation, planification stratégique et prise en charge ciblée) et sous-régional et régional (ateliers nationaux de liaison). Il reflète la portée et l'impact du Processus PVS dans l'amélioration de l'efficacité, du bon fonctionnement et de la solidité des Services vétérinaires dans le monde entier ainsi que l'intérêt des Membres pour le programme.
2	Nombre de recommandations/forces/faiblesses PVS traitées dans le système d'information sur le processus PVS pour analyse qualitative	- 400 recommandations	- Système d'information sur le Processus PVS	Indicateur d'efficacité Cet indicateur mesure la quantité de recommandations, de forces et de faiblesses identifiées grâce aux évaluations PVS et traitées par la suite dans le système d'information sur le processus PVS pour analyse qualitative. Le système d'information sur le processus PVS servira de référentiel et d'outil analytique pour gérer et analyser les données collectées lors des évaluations PVS et facilitera le stockage, la recherche, l'analyse et la communication des conclusions, recommandations des missions PVS et d'informations s'y rapportant. En suivant cet indicateur, l'OMSA, ses Membres et partenaires peuvent évaluer la profondeur, l'étendue et la qualité de l'analyse menée sur les résultats de l'évaluation PVS, identifier les tendances ou thèmes communs et accorder un degré de priorité aux actions pour des défis spécifiques ou tirer parti des atouts actuels des Services vétérinaires.
3	Nombre de visiteurs uniques du système d'information sur le Processus PVS	- 700 visiteurs par an	- Système d'information sur le Processus PVS	Indicateur d'efficience Cet indicateur mesure le nombre d'individus distincts ou d'entités qui accèdent au système d'information sur le Processus PVS au cours d'une période donnée. Visiteurs uniques correspond au nombre de personnes ou entités qui accèdent au système d'information sur le Processus PVS durant une période déterminée, quelle que soit la fréquence ou la durée de leurs visites. Chaque visiteur est comptabilisé une seule fois, quel que soit le nombre de fois où il accède au système au cours de la période spécifiée. Cet indicateur donne un aperçu du niveau d'intérêt, d'interactions et d'utilisation du système d'information sur le Processus PVS parmi les parties prenantes, notamment les Autorités vétérinaires, les responsables politiques, les chercheurs et autres parties impliquées dans la santé animale et les Services vétérinaires. Au fil du temps, cet indicateur permet à l'OMSA et aux autres parties prenantes d'évaluer l'efficacité du Système d'information sur le Processus PVS dans la diffusion de l'information, l'échange de connaissances et dans le soutien aux efforts de renforcement des capacités des Services vétérinaires du monde entier. Il permet également d'identifier les possibilités de faciliter l'utilisation et d'améliorer les fonctionnalités et le contenu de la plateforme afin de mieux répondre aux besoins de ses utilisateurs.
4	Nombre de personnes ayant bénéficié d'un atelier de renforcement des capacités des effectifs, par région et genre	- 600 personnes	- Système d'information sur le Processus PVS - Listes des participants	Indicateur de formation Cet indicateur quantifie le nombre total de personnes qui participent à un atelier de renforcement des capacités des effectifs de l'OMSA, classées par région et par genre. En collectant des données sur le nombre de participants aux ateliers par région et par genre, l'OMSA peut évaluer la portée, l'impact et l'inclusion de ses initiatives de renforcement des capacités des personnels. Cela aidera à identifier les zones géographiques avec des taux de participation élevés ou faibles et à comprendre les disparités de participation entre les genres. Cet indicateur constitue un outil précieux pour suivre et évaluer les résultats des efforts de renforcement des capacités du personnel, expliquer la planification stratégique et faciliter la prise de décision fondée sur des données factuelles dans le domaine de la santé animale et des secteurs connexes.
5	Nombre d'outils méthodologiques et analytiques développés pour soutenir le renforcement des capacités des effectifs	- 4 outils	- Rapport d'activité annuel de l'OMSA - Communication aux Membres - Présentations	Indicateur de productivité Cet indicateur quantifie le nombre total d'outils, de ressources ou de matériels que l'OMSA a développé pour innover son programme de renforcement des capacités du personnel afin de renforcer la capacité des Membres à mettre en place la main d'œuvre adéquate. En quantifiant le nombre d'outils méthodologiques et analytiques développés pour soutenir le renforcement des capacités du personnel, l'OMSA peut évaluer l'étendue et la profondeur des ressources disponibles pour soutenir les efforts de renforcement des capacités et aide à évaluer si les outils disponibles pour répondre aux besoins et priorités en matière de renforcement des capacités de la main-d'œuvre sont adaptés et pertinents.
6	Nombre d'e-Modules présents sur le Portail de formation de l'OMSA	- 10 e-Modules	- Portail de formation de l'OMSA	Indicateur de productivité Cet indicateur quantifie le nombre total de modules digitaux (e-Modules) disponibles sur le Portail de formation de l'OMSA. Ce portail sert de plate-forme en ligne fournissant l'accès à des ressources pédagogiques, du matériel de formation et des possibilités d'apprentissage. Le système de connaissances de l'OMSA (normes, cadres, stratégies) se compose de seize blocs de compétences. En quantifiant le nombre d'e-Modules présents sur le portail, l'OMSA et ses Membres peuvent évaluer l'étendue et la profondeur des ressources de formation disponibles et les possibilités d'apprentissage. Cela permettra également d'évaluer l'exhaustivité de l'offre de formation, d'identifier les lacunes dans la couverture des contenus et de répondre aux besoins de formation spécifiques du public cible.

				L'indicateur reflète les efforts permanents de l'OMSA pour développer et diffuser du matériel pédagogique de haute qualité pour soutenir les efforts en matière de renforcement des capacités et souligne son engagement à améliorer le développement professionnel, à favoriser l'échange de connaissances et à promouvoir les meilleures pratiques.
7	Nombre de participants 1) formation en ligne 2) formation en présentiel	- 1 000	- Portail de formation de l'OMSA	Indicateur d'efficacité L'indicateur mesure la capacité de l'OMSA à attirer et à inscrire des participants désireux de renforcer leurs capacités en ce qui concerne la mise en œuvre des normes, stratégies et cadres de l'OMSA en quantifiant le nombre total d'individus qui ont participé à des sessions de formation via le portail au cours d'une période donnée. En suivant le nombre de stagiaires l'OMSA peut évaluer l'utilisation des opportunités de formation, l'adéquation des formats et identifier les préférences des inscrits. Il aide à adapter les programmes de formation pour répondre aux divers besoins d'apprentissage, préférences et contraintes du public cible.
8	Nombre d'outils développés pour mettre en œuvre des PPP	- 3	- Rapport d'activité annuel de l'OMSA	Indicateur de productivité Cet indicateur mesure la capacité de l'OMSA à développer des outils aidant les Membres dans la mise en œuvre de stratégies des Partenariats public-privé (PPP) au niveau national, ainsi qu'à mesurer l'impact des PPP.

Tableau 9. Initiatives globales

N°	Indicateur de produits	Objectif annuel	Source de données	Description de l'indicateur
1	Nombre d'événements de haut niveau sur la résistance aux antimicrobiens (RAM) avec la participation active de l'OMSA.	- 5 événements	- Déclarations - Communiqués de presse	Indicateur de visibilité et d'influence Cet indicateur quantifie les événements de haut niveau concernant la résistance aux antimicrobiens (RAM) avec la participation active de l'OMSA. L'OMSA s'implique activement en participant, en contribuant ou en jouant un rôle moteur dans la planification, l'organisation et la réalisation d'événements. Cela inclut des fonctions telles qu'orateurs de référence, membres de jurys ou animateurs, ainsi que la contribution aux ordres du jour et aux débats d'orientation. Le suivi de ces événements reflète l'influence de l'OMSA dans l'élaboration de stratégies mondiales contre la résistance aux antimicrobiens (RAM).
2	Nombre de supports de communication, éducatifs, techniques et matériel de promotion sur la résistance aux antimicrobiens (RAM) publiés par l'OMSA	- 10 produits	- Site web de l'OMSA	Indicateur de visibilité Cet indicateur mesure le nombre total de supports produits et diffusés par l'OMSA. Ces documents répondent à différents objectifs, tels que la diffusion d'informations, la fourniture de ressources pédagogiques, le soutien en terme d'orientations techniques et la défense de causes ou d'initiatives spécifiques. L'indicateur reflète les efforts de l'OMSA pour encourager les changements de comportement des parties prenantes (c.-à-d. vétérinaires, professionnels de la santé des animaux aquatiques, agriculteurs, producteurs, industriels, citoyens).
3	Nombre de Membres de l'OMSA notifiant via ANIMUSE, des systèmes de surveillance VSAFE-pilot et TRACCS	- 170 Membres pour ANIMUSE - 60 Membres pour VSAFE-pilot - 170 Membres (TrACCS)	- Ensemble de données nettoyées ANIMUSE - Ensemble de données V-SAFE - Ensemble de données TrACSS	Indicateur d'efficacité Cet indicateur mesure le nombre total de membres de l'OMSA participant activement et communiquant des données via les trois systèmes suivants : - ANIMUSE : Base de données interactive et automatisée de l'OMSA permettant aux pays de notifier, d'accéder, d'analyser et de communiquer aux différentes parties prenantes des données sur les antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux. - VSAFE-pilot est le système d'alerte mondial de l'OMSA pour les produits vétérinaires non conformes et falsifiés, permettant aux Membres de renforcer leurs connaissances et de s'engager dans des actions visant à réduire/éliminer la présence de ces produits. - TRACCS est un système quadripartite permettant de suivre les progrès des pays dans la mise en œuvre des plans d'action nationaux sur la résistance aux agents antimicrobiens (RAM) ; chaque année, les pays participent à une enquête d'auto-évaluation sur la RAM (TrACSS). L'indicateur reflète le niveau d'implication et de participation des Membres de l'OMSA dans ces systèmes, qui contribuent de manière déterminante à l'information et au suivi de la réponse nationale à la RAM.
4	Nombre de personnes formées aux normes et outils de la RAM de l'OMSA (virtuels ou présentiels) par région et par genre	- 150 personnes	- Listes des participants	Indicateur de formation L'indicateur mesure le nombre total de personnes qui ont reçu une formation sur les normes et outils de la RAM développés par l'OMSA, classés par région géographique et par genre. Cet indicateur sert à mesurer les efforts de renforcement des capacités entrepris par l'OMSA pour lutter contre la RAM et pour promouvoir les meilleures pratiques. Le nombre de personnes formées aux normes et outils de la RAM de l'OMSA, ventilés par région et par genre, permet aux parties prenantes d'évaluer la portée, l'efficacité et l'inclusion des initiatives de formation. En outre, cet indicateur permet d'identifier les lacunes dans la couverture de formation et d'adapter les futurs programmes de formation pour répondre aux besoins et priorités spécifiques dans différentes régions et au sein des groupes démographiques spécifiques.
5	Nombre de réunions organisées par les Comités directeurs et les organes consultatifs mondiaux et régionaux centrées sur les stratégies de lutte contre les maladies animales transfrontalières	- 1 Comité directeur mondial - 3 Comité directeur régional - 30 maladies animales transfrontalières	- Programme de la réunion - Lettres d'invitation - Rapports de réunion	Indicateur de collaboration et de coordination L'indicateur reflète le niveau d'implication, de collaboration et de coordination entre les parties prenantes qui participent à la lutte contre les maladies animales transfrontalières aux niveaux mondial et régional. Le nombre de réunions tenues par les Comités directeurs et les organes consultatifs centrés sur les stratégies spécifiques aux maladies animales transfrontalières permet aux parties prenantes d'évaluer pleinement la planification stratégique, l'élaboration des politiques et les processus décisionnels visant à lutter contre ces maladies. En outre, l'indicateur met l'accent sur l'importance des approches multisectorielles et multipartites dans la lutte contre les maladies animales transfrontalières, car ces maladies nécessitent une coordination des efforts, quel que soient les disciplines, les secteurs et les pays impliqués. Les réunions des Comités directeurs et des organes consultatifs offrent des plateformes pour le partage des connaissances, l'échange des meilleures pratiques et la coordination des actions afin d'améliorer la préparation, la réponse et les mesures de contrôle des maladies animales transfrontalières aux niveaux mondial et régional.
6	Nombre de stratégies destinées aux maladies animales transfrontalières	- 5 développées ou mises à jour	- Documents de stratégie	Indicateur de productivité Cet indicateur offre un aperçu du suivi et de l'évaluation du contrôle des maladies animales transfrontalières à l'échelle mondiale et régionale. Il suit l'élaboration ou la mise à jour des stratégies, permettant aux parties prenantes d'évaluer les efforts déployés pour renforcer les mesures de prévention,

	(tant au niveau mondial que sur le plan régional) élaborées et/ou mises à jour			de contrôle et de réponse. Il reflète l'engagement de l'OMSA pour participer, aux côtés d'autres organisations internationales, gouvernements et parties prenantes, à la gestion et au contrôle des maladies animales transfrontalières. Ces stratégies améliorent la coordination, l'allocation des ressources et le renforcement des capacités pour lutter contre les maladies animales transfrontalières et atténuer leurs impacts socio-économiques.
7	Nombre de réseaux et de groupes techniques liés aux maladies animales coordonnés par l'OMSA	– 30 réseaux coordonnés	– Comptes-rendus du groupe de coordination	Indicateur de collaboration et de coordination Cet indicateur reflète les efforts de l'OMSA pour promouvoir la collaboration, le partage des connaissances et la coopération technique entre les Membres et les parties prenantes dans le secteur de la santé animale à l'échelle mondiale. En coordonnant les réseaux et les groupes techniques, l'OMSA améliore leur synergie, leur bon fonctionnement et leur efficacité pour faire face aux défis d'envergure. Il met en évidence le leadership de l'OMSA en matière de gouvernance zoonositaire en réunissant des experts pour développer des approches et des recommandations consensuelles. Ces plateformes facilitent l'échange des meilleures pratiques, font progresser les connaissances scientifiques et soutiennent le renforcement des capacités à l'échelle mondiale.
8	Nombre de réunions de coordination et techniques « Une seule santé » organisées par l'OMSA et la Quadripartite	– 25 réunions	– Programme de la réunion – Lettres d'invitation – Rapports de réunion	Indicateur de collaboration et de coordination Cet indicateur reflète l'engagement de l'OMSA et de la Quadripartite à promouvoir une approche coordonnée et multisectorielle pour aborder les menaces mondiales en matière de sécurité sanitaire. En organisant des réunions de coordination et techniques, la Quadripartite facilite, pour les Membres, l'échange d'informations et la collaboration, et oriente les efforts de renforcement des capacités, aidant ainsi les pays à mettre en œuvre les recommandations du Processus PVS et de l'Évaluation Externe Conjointe (EEC). Cela peut également inclure des réunions des organes de gouvernance (plateformes multipartites), du Secrétariat quadripartite et de « Tous unis contre la rage ».
9	Nombre de personnes formées dans le cadre d'ateliers nationaux/régionaux pour mettre en œuvre le Plan d'action conjoint « Une seule santé », par région et par genre	– 150 personnes formées	– Listes des participants	Indicateur de formation Cet indicateur fournit des informations utiles sur les efforts de renforcement des capacités et les activités de formation entreprises pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action conjoint « Une seule santé » ou de maladies zoonotiques spécifiques (rage, tuberculose zoonotique) aux niveaux national et régional. Le suivi du nombre de personnes formées dans les ateliers permet à l'OMSA d'évaluer l'efficacité des initiatives de renforcement des capacités, d'identifier les améliorations possibles et de garantir un accès équitable aux possibilités de formation entre les régions et les groupes de genres.
10	Nombre d'indices de résultats pour les initiatives globales 1) développés 2) mis en œuvre	– 10 développés, 15 mis en œuvre	– Indices de suivi et d'évaluation	Indicateur de responsabilité L'indicateur suit l'élaboration et la mise en œuvre d'indices de résultats pour diverses stratégies, initiatives ou programmes au sein de l'OMSA. Le suivi du nombre d'indices de résultats développés et mis en œuvre aide l'OMSA à passer d'une gestion basée sur les activités à une gestion basée sur les résultats. Il garantit l'alignement entre les objectifs et les activités de l'Organisation, facilite le suivi et l'évaluation des progrès et soutient la responsabilité et la transparence dans l'obtention des résultats souhaités.
11	Nombre de produits conjoints (par exemple, directives, documents, stratégies, etc.), 1) développés, 2) mis en œuvre avec des partenaires internationaux.	– 6 (incluant : ASF, grippe aviaire, stratégies PPR)	– Directives, documents de recherche, documents politiques	Indicateur de productivité Cet indicateur mesure la capacité de l'OMSA à organiser des événements conjoints, des projets, des activités et des produits (par exemple, des directives, des documents, etc.) développés ou mis en œuvre avec nos partenaires internationaux, ainsi qu'à identifier les stratégies de l'OMSA qui sont en alignement avec le Cadre de santé de la faune et qui prennent donc en compte les problèmes de santé de la faune, par opposition à être centrées sur la santé des animaux domestiques.
12	Nombre d'activités menées par le réseau des centres collaborateurs de l'OMSA sur la faune en soutien au Cadre de santé de la faune de l'OMSA.	– 7	– Rapports annuels des Centres Collaborateurs – Rapport annuel du réseau des Centres Collaborateurs de la faune sauvage de l'OMSA	Indicateur de productivité Cet indicateur surveille le nombre d'activités menées par le réseau des Centres Collaborateurs de l'OMSA sur la faune en soutien au Cadre de santé de la faune de l'OMSA, tel qu'établi dans leur plan de travail annuel.

Tableau 10. Collaboration internationale

#	Indicateur de produits	Objectif annuel	Source de données	Description de l'indicateur
1	Nombre de réunions avec d'autres organisations internationales de normalisation	<ul style="list-style-type: none"> - 15 (virtuel) - 5 (présentiel) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de réunion 	<p>Indicateur de collaboration et de coordination</p> <p>Cet indicateur mesure le nombre de réunions organisées entre l'OMSA et d'autres organismes de normalisation internationaux, notamment le Comité SPS de l'OMC, l'OMD, l'IATA, le STDF, l'ISO, les Comités du Codex, le secteur privé et les ONG concernées. Ces réunions impliquent généralement des discussions, des collaborations et des échanges d'informations relatifs à l'établissement de normes, de lignes directrices ou de protocoles dans des domaines tels que la santé et le bien-être des animaux. En suivant la fréquence de ces réunions, l'OMSA peut évaluer son niveau d'engagement et de coopération avec d'autres parties prenantes clés de la communauté mondiale de normalisation.</p>
2	Stratégie de partenariat de l'OMSA et plan d'engagement pour les partenariats public-privé élaborés	<ul style="list-style-type: none"> - 1, 1 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de stratégie - Protocoles d'accord et autres contrats 	<p>Indicateur de collaboration</p> <p>L'indicateur fait référence au développement d'une stratégie de partenariat cadre pour l'OMSA. Cela prendra en compte tous les types de partenariat (institutionnels, techniques et financiers) et leur contribution stratégique pour l'OMSA et pour le partenaire. Sur la base de ce cadre, l'OMSA développera également une stratégie et un plan spécifiques pour favoriser les partenariats entre l'OMSA et les entités du secteur privé.</p>
3	Dispositions relatives au devoir de vigilance et processus de collaboration avec les entités publiques et privées en place.	<ul style="list-style-type: none"> - 1 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de réunion du COMEX 	<p>Indicateur d'efficacité</p> <p>Cet indicateur mesure les progrès réalisés dans l'élaboration et l'exercice du processus et des dispositions relatives au devoir de vigilance pour les partenaires potentiels de l'OMSA. Cela inclura l'évaluation nécessaire pour mesurer le potentiel technique, la capacité et la stabilité financière du partenaire pour mener ses activités de manière efficace et efficiente. Ce processus aidera l'OMSA à gérer les risques, à créer des partenariats positifs et à garantir l'utilisation sûre de ressources financières.</p>

Tableau 11. Gouvernance institutionnelle

#	Indicateur de produits	Objectif annuel	Source de données	Description de l'indicateur
1	Nombre de réunions des organes directeurs institutionnels convoquées	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Session générale - 3 réunions du Conseil - 2 ou 3 conférences des Commissions régionales - 10 réunions des Groupes régionaux restreints 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de réunion 	<p>Indicateur de collaboration et de coordination</p> <p>L'indicateur reflète le nombre de réunions institutionnelles organisées par l'OMSA conformément à ses Textes fondamentaux dans un délai déterminé. Ces réunions sont essentielles pour garantir la gouvernance et la prise de décision efficaces au sein de l'OMSA et afin d'obtenir une orientation stratégique et des perspectives régionales pour éclairer les activités de l'OMSA.</p>
2	Nombre de réunions d'un groupe sur la gouvernance spécifique à la révision des textes fondamentaux de l'OMSA	<ul style="list-style-type: none"> - 4 réunions 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de réunion 	<p>Indicateur de développement organisationnel</p> <p>L'indicateur reflète le nombre de sessions organisées pour réviser les textes fondateurs de l'Organisation. Cet indicateur mesure la fréquence des réunions tenues par le groupe de gouvernance dédié à la supervision du processus de révision. Le suivi de cet indicateur offre un aperçu des progrès et de l'intensité des efforts de révision ; les parties prenantes peuvent ainsi prendre la mesure de l'engagement des Membres et de l'OMSA en ce qui concerne la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité. Il rend plus facile le suivi du calendrier de révision, garantissant l'achèvement du processus dans les délais, ce qui s'avère essentiel pour maintenir le statut juridique, la crédibilité et l'efficacité opérationnelle de l'Organisation.</p>
3	Nombre de documents de plaidoyer rédigés et promus	<ul style="list-style-type: none"> - 4 documents de plaidoyer 	<ul style="list-style-type: none"> - Publication sur le site web de l'OMSA - Campagne d'emailing adressée aux membres et partenaires 	<p>Indicateur de visibilité</p> <p>L'indicateur reflète le nombre de documents créés par l'OMSA dans le but de préconiser ou de promouvoir des politiques, des initiatives ou des positions spécifiques liées à la santé et au bien-être des animaux. Ces justificatifs de promotion peuvent prendre diverses formes, telles que des notes d'orientation, des notes de position, des lignes directrices, des rapports, des fiches d'information ou du contenu multimédia. Ils sont conçus pour transmettre la position de l'OMSA concernant des questions particulières, mettre en évidence les principaux défis ou les opportunités dans le domaine de la santé animale et promouvoir des actions ou des interventions visant à y répondre. Le suivi du nombre de justificatifs rédigés et promus par l'OMSA fournit un aperçu des activités de plaidoyer de l'Organisation, de ses priorités et de son engagement auprès des parties prenantes. Il permet d'évaluer l'étendue et la profondeur des efforts de plaidoyer de l'OMSA et leur impact sur l'élaboration des politiques, des pratiques et des attitudes envers la santé et le bien-être animal à l'échelle mondiale.</p>

Tableau 12. Administration générale

#	Indicateur de produits	Objectif annuel	Source de données	Description de l'indicateur
1	Nombre de bureaux régionaux de l'OMSA équipés et utilisant l'outil comptable Sage	– 7 Représentations régionales ou sous-régionales	– Mémoires internes et procédures officielles normalisées de l'OMSA	Indicateur de productivité Cet indicateur quantifie le nombre de bureaux régionaux de l'OMSA équipés et habitués à l'utilisation de l'outil comptable Sage. Sage est une solution logicielle comptable. Cet indicateur reflète les efforts de l'OMSA pour améliorer l'efficacité, l'exactitude et la transparence des opérations financières au niveau régional.
2	Nombre de bureaux régionaux de l'OMSA utilisant Procure-to-Pay	– 4 Représentations régionales ou sous-régionales	– Mémoires internes et procédures officielles normalisées de l'OMSA	Indicateur de productivité Cet indicateur quantifie le nombre de bureaux régionaux de l'OMSA équipés de l'outil de suivi du budget et des engagements de l'OMSA Procure-to-Pay (P2P). L'adoption de P2P dans les bureaux régionaux permet à l'OMSA d'évaluer la mise en œuvre des processus normalisés de budgétisation et d'engagement, y compris les achats. Depuis 2024, deux bureaux régionaux de l'OMSA utilisent le système P2P. L'élargissement de cet outil à d'autres bureaux dépend également de l'indicateur précédent, car ils doivent, d'une part, être préalablement équipés de Sage et, d'autre part, disposer des ressources humaines nécessaires.
3	Nombre de projets de passation des marchés initiés et gérés	– 60 procédures de passation de marchés initiées dans le respect des règles de l'OMSA et des meilleures pratiques	– Base de données sur les passations de marché de l'OMSA	Indicateur de productivité Cet indicateur mesure le nombre total de projets de passation des marchés initiés et supervisés par l'OMSA. Un projet de passation des marchés désigne toute initiative visant à acquérir des biens, des services ou des travaux pour répondre aux besoins fonctionnels de l'Organisation. Ces projets impliquent généralement diverses étapes, notamment la planification, l'appel d'offres, l'évaluation des offres, la négociation de contrats et le suivi de la mise en œuvre. En suivant le nombre de projets initiés et gérés, l'OMSA peut évaluer aussi bien le niveau d'activité du service des Achats que l'efficacité de ses procédures de passation des marchés. Cet indicateur reflète l'engagement de l'OMSA en termes de procédures d'achats transparentes et efficaces pour l'accomplissement de sa mission et de ses opérations dans le respect des règles et réglementations en vigueur.
4	Nombre d'analyses de sécurité réalisées pour les missions et événements de l'OMSA	– 60 analyses de sécurité	– Rapports sur les analyses de sécurité – Politique de sécurité de l'OMSA	Indicateur de productivité Cet indicateur quantifie le nombre d'analyses de sécurité réalisées spécifiquement pour les missions et les événements de l'OMSA. Une analyse de sécurité implique l'évaluation des risques, des menaces et des vulnérabilités potentiels liés à la sûreté et à la sécurité du personnel, des experts, des actifs et des activités de l'OMSA dans le cadre de missions ou d'événements. L'objectif de ces analyses est d'identifier et d'atténuer les éventuels problèmes de sécurité, en garantissant la sécurité et le bien-être du personnel, des experts et des participants. En suivant le nombre d'analyses de sécurité effectuées, l'OMSA peut évaluer leur impact financier, les différentes options d'assurance et définir une politique permettant d'améliorer l'état de préparation en matière de sécurité des missions et des événements. Cet indicateur reflète l'engagement de l'Organisation à assurer la sûreté et la sécurité de ses activités et de son personnel dans n'importe quel contexte.
5	Pourcentage du taux de rotation du personnel de l'OMSA et Nombre de jours pour embaucher	– Système d'information RH	– Système d'information RH (SIRH)	Indicateur d'efficacité Cet indicateur comprend deux paramètres clés liés à la gestion des ressources humaines au sein de l'OMSA. Le premier, le taux de rotation des employés, quantifie le pourcentage d'employés qui quittent l'OMSA chaque année. Le deuxième indique le nombre moyen de jours nécessaires à l'OMSA pour pourvoir des postes vacants. En suivant cet indicateur combiné, l'OMSA peut évaluer l'efficacité de sa gestion des ressources humaines, identifier les domaines à améliorer et garantir que l'Organisation dispose de personnel qualifié et stable pour réaliser son plan de travail, son mandat et ses plans stratégiques.
6	Nombre de collaborateurs bénéficiant d'une possibilité de formation	– Programme de formation de l'OMSA	– SIRH	Indicateur de formation L'indicateur quantifie le nombre d'employés au sein de l'OMSA qui participent à des programmes de formation ou à des opportunités d'apprentissage proposés par l'Organisation. Le suivi du nombre d'employés bénéficiant d'une formation permet d'apprécier la capacité de l'Organisation à investir dans le perfectionnement des employés et le renforcement des capacités. Cet indicateur reflète, en outre, l'engagement de l'OMSA en faveur de la formation continue et le perfectionnement des compétences de son personnel, ce qui permet d'améliorer les performances professionnelles, la satisfaction des employés et l'efficacité de l'Organisation.
7	Pourcentage de plans d'actions développés et d'actions en cours pour maîtriser les risques prioritaires	– 100 %	– Rapports du comité de contrôle interne	Indicateur d'efficacité Cet indicateur mesure le pourcentage de plans d'actions ayant été élaborés et dont la mise en œuvre est en cours pour atténuer les risques prioritaires. En suivant le pourcentage de plans d'action comportant des actions en cours, l'OMSA peut évaluer ses progrès dans la gestion des risques prioritaires et l'efficacité de la mise en œuvre des stratégies de gestion des risques. Cet indicateur reflète l'engagement de l'Organisation envers une gestion proactive des risques et sa capacité à prendre des mesures opportunes et appropriées pour atténuer les éventuelles incidences négatives.
8	Nombre de recommandations mises en œuvre suite aux contrôles externes	– 80 recommandations	– Rapports du comité de contrôle interne	Indicateur d'efficacité Cet indicateur permet de savoir dans quelle mesure les recommandations formulées par les vérificateurs externes ont été mises en œuvre par l'OMSA. Le pourcentage de recommandations mises en œuvre indique la proportion de recommandations ayant été dûment traitées ou corrigées avec succès par l'OMSA. Il reflète la réactivité de l'Organisation face aux conclusions des contrôles et son engagement en faveur de l'amélioration continue et du respect des normes.

9	Délai de décaissement prévu pour le Fonds mondial	- Au-dessus de 1 et en dessous de 2,5	- Base de données de gestion financière	Indicateur d'efficience Cet indicateur donne un aperçu de la capacité de l'OMSA à gérer efficacement la charge de travail correspondant aux subventions du Fonds mondial. Il reflète également la qualité des ressources internes mobilisées dans le cadre de ces subventions. L'indicateur correspond au ratio entre les « sommes dues » et les « décaissements annuels ». Les premières représentent l'ensemble des fonds engagés auprès du Fonds mondial mais pas encore reçus, tandis que le décaissement annuel désigne les dépenses totales de l'ensemble des projets du Fonds mondial au cours d'une année. Ce paramètre aide à évaluer la capacité de l'Organisation à la gérer ses engagements financiers et à réaliser ses projets efficacement et dans les délais prévus.
10	Recettes reçues par an sur une moyenne de 3 ans	- 22 M €	- Base de données de gestion financière	Indicateur de croissance Cet indicateur désigne le revenu annuel moyen perçu sur une période de trois ans et fournit une représentation lissée du flux de revenus de l'Organisation au fil du temps, réduisant ainsi l'impact des fluctuations au cours d'une année donnée. Il offre un aperçu de la stabilité financière, de la durabilité et des tendances générales en matière de mobilisation des ressources de l'Organisation, ce qui contribue à éclairer la planification et la gestion financières futures.
11	Pourcentage des recettes reçues des 5 principaux partenaires financiers	- < 50 %	- Base de données de gestion financière	Indicateur de dépendance L'indicateur mesure la proportion du revenu total provenant des cinq principaux partenaires financiers. Il donne un aperçu de la dépendance de l'OMSA à l'égard d'un petit nombre de partenaires financiers clés pour son financement. Le suivi de cet indicateur permet à l'OMSA d'évaluer sa viabilité financière, d'identifier les risques potentiels associés à une dépendance excessive à l'égard de partenaires spécifiques et de diversifier stratégiquement ses sources de financement pour atténuer ces risques.
12	Pourcentage d'activités hautement prioritaires nécessitant la mobilisation de ressources dans l'exercice budgétaire annuel, financées sur une période de 12 mois	- 10 %	- Budget annuel	Indicateur de réactivité L'indicateur mesure le pourcentage d'activités de priorité 1 nécessitant une mobilisation de ressources et qui sont financés par la suite sur une période de 12 mois. Cet indicateur permet d'évaluer l'efficience et l'efficacité des efforts de mobilisation des ressources pour se procurer des fonds pour les activités prioritaires identifiées par l'Organisation. Il expose la concordance entre les activités prioritaires identifiées et l'allocation des ressources pour soutenir leur mise en œuvre dans un délai déterminé.
13	Nombre de partenaires financiers apportant des revenus pour une année spécifique, dont un certain nombre sont de nouveaux investisseurs	- 25 - 2	- Base de données de gestion financière	Indicateur d'efficience Cet indicateur mesure le nombre de partenaires financiers qui apportent des revenus à l'OMSA ainsi que le nombre de ces partenaires qui sont de nouveaux investisseurs. Le suivi de cet indicateur permet d'évaluer la capacité de l'OMSA à attirer de nouvelles sources de financement et à diversifier sa base de donateurs.
14	Nombre de visites sur les sites Wen régionaux et mondiaux	- 400 000 visites	- Rapports d'analyse de communication	Indicateur d'efficience Cet indicateur fait référence au nombre de visites que tous les sites web de communication d'entreprise ont reçues au cours de l'année. Il reflète l'intérêt des différents publics cibles pour le contenu généré par l'OMSA qui explique clairement son mandat et sa pertinence.
15	Nombre d'articles publiés dans des médias de haut niveau	- 20	- Rapports d'analyse de communication	Indicateur de productivité Cet indicateur se réfère au nombre d'articles de presse sur l'OMSA publiés dans des médias de haut niveau. Le suivi de cet indicateur aide à évaluer la visibilité de la marque, sa portée, la perception du public et l'efficacité des efforts de relations publiques.
16	Nombre de publications sur les réseaux sociaux pour les comptes mondiaux et régionaux	- 3500	- Rapports d'analyse de communication	Indicateur de productivité Cet indicateur se réfère au nombre de publications créées par année sur tous les médias sociaux. Il illustre le temps et les efforts consacrés au développement de contenu de qualité et attractif explicitant le travail et le mandat de l'OMSA.
17	Nombre d'articles publiés sur les sites web mondiaux et régionaux	- 20	- Rapports d'analyse de communication	Indicateur de productivité Cet indicateur fait référence au nombre d'articles et d'histoires publiés sur les sites web de l'OIE durant une année. En suivant cette information, l'OMSA peut évaluer la priorité et la visibilité données à ses activités principales et aux sujets essentiels, y compris au niveau régional.
18	Audience atteinte grâce au Plan de communication de la Session Générale	- 10 millions	- Rapports d'analyse de communication	Indicateur d'efficience Cet indicateur reflète le nombre de personnes atteintes par les efforts de communication autour de la Session Générale. Il met en évidence l'efficacité du plan de communication et l'influence de l'OMSA et de la Session Générale sur les publics cibles pour générer de la pertinence sur les sujets de santé et de bien-être animal.